

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ELV13 N

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ELV13 N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd
Roughway Mill
Tonbridge
Kent TN11 9SG
UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/38. R43. R52/53.

Santé humaine Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail.

Environnement Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

ELV13 N

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate, DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE), MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, TRIPHENYL PHOSPHINE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CRESOL NOVOLAC EPOXY ACRYLATE	10-30%
Numéro CAS: —	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/38.
Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate	10-30%
Numéro CAS: 28961-43-5 Numéro CE: 500-066-5	
Classification Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36. R43.

ELV13 N

DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)			5-10%
Numéro CAS: 15625-89-5	Numéro CE: 239-701-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489896-11	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R43 Xi;R36/38		
MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE			1-5%
Numéro CAS: 868-77-9	Numéro CE: 212-782-2		
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R43 Xi;R36/38		
2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol			<1%
Numéro CAS: 128-37-0	Numéro CE: 204-881-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555270-46-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N;R50/53.		
TRIPHENYL PHOSPHINE			<1%
Numéro CAS: 603-35-0			
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R48/20/22. N;R50/53. R43.		
MEQUINOL			<1%
Numéro CAS: 150-76-5	Numéro CE: 205-769-8	Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119850144-45-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22 R43 Xi;R36		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

ELV13 N

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Traiter en fonction des symptômes.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Traiter en fonction des symptômes.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une irritation.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.
----------------------------------	--

ELV13 N

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³ vapeur et aérosol

MEQUINOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 5 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate (CAS: 28961-43-5)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/m³

DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE) (CAS: 15625-89-5)

ELV13 N

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.2 mg/m ³ Activités professionnelles - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.48 mg/kg/jour Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m ³ Activités professionnelles - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.39 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 0.00147 mg/l - Eau de mer; 0.000147 mg/l - rejet intermittent; 0.0147 mg/l - Sediment; 0.0062 mg/kg - Sol; 0.0043 mg/kg - STP; 6.25 mg/l

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE (CAS: 868-77-9)

DNEL	Industrie - Cutanée; Effets systémiques: 1.3 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Effets systémiques: 4.9 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Effets systémiques: 0.83 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 2.9 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Effets systémiques: 0.83 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.482 mg/l - Eau de mer; 0.482 mg/l - STP; 10 mg/l - rejet intermittent; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 3.79 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3.79 mg/kg - Sol; 0.476 mg/l

2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol (CAS: 128-37-0)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.8 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m ³ Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8.3 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
PNEC	- Sol; 1.04 mg/kg - STP; 100 mg/l - Sediment; 1.29 mg/kg - Eau de mer; 0.0004 mg/l - rejet intermittent; 0.004 mg/l - Eau douce; 0.004 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux.

ELV13 N

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Stratifié de polyéthylène et éthylène/alcool vinylique (PE/EVOH).
Autre protection de la peau et du corps	Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Noir.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Indéterminé.
Coefficient de partage	Indéterminé.

ELV13 N

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Test sur modèle de peau humaine Pas d'information disponible.

pH extrêmes Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

ELV13 N

Dangers chroniques et aigus pour la santé	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Voie d'exposition	Inhalatoire Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
Symptômes	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Eruption allergique. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Considérations médicales	Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.200,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 6.300,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Absence de données.

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5.000,0

2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5.000,0

Espèces Rat

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ELV13 N

Cancérogénicité NTP	Présomption raisonnable d'effets cancérogènes.
OSHA Carcinogenicity	Non répertorié.

TRIPHENYL PHOSPHINE**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 700,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 4.001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 4.001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 12,5

Espèces Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 12,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants**TRIPHENYL PHOSPHINE**

Écotoxicité Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

ELV13 N

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Indéterminé.

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin Indéterminé.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.
, : , Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.
, : , Algues d'eau douce

2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

toxicité aquatique aiguë

C(E)_{L50} 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

TRIPHENYL PHOSPHINE

toxicité aquatique aiguë

C(E)_{L50} 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >10000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >5 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

Phototransformation Indéterminé.

Stabilité (hydrolyse) Indéterminé.

Biodégradation Indéterminé.

Demande biologique en oxygène Indéterminé.

Demande chimique en oxygène Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

ELV13 N**MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE**

Persistence et dégradabilité Le produit est biodégradable.

TRIPHENYL PHOSPHINE

Persistence et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Indéterminé.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE**

Bioaccumulative potential La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

TRIPHENYL PHOSPHINE

Coefficient de partage : >2.587

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption Indéterminé.

Constante de Henry Indéterminé.

Tension de surface Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**TRIPHENYL PHOSPHINE**

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ELV13 N

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
Listes pour la santé et l'environnement	Aucun composant n'est listé.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ELV13 N

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Méthode par le calcul.

Publié par ciw

Date de révision 22-02-17

Révision 7

Remplace la date 27-07-16

Phrases de risque dans leur intégralité

R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.